

# **Les politiques publiques locales en faveur des communs numériques et leurs effets.**

Comparaison entre Brest et Grenoble.

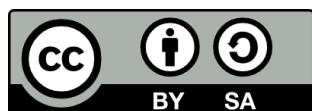
Commanditaire : Chaire Villes et numérique de Sciences Po.

Tuteur : SHULZ Sébastien, Docteur en sociologie.

Travail réalisé par : LACALMETTE Gabriel, GANDOLFO Lucas, ARRIVÉ Louise

## SOMMAIRE

PRÉFACE	4
I. MÉTHODOLOGIE	6
II. LES TERRAINS ÉTUDIÉS	6
III. ENJEUX	7
IV. RÉSULTATS D'ENQUÊTE	8
IV.1. Des territoires aux politiques publiques hétérogènes,	8
IV.1.1 L'importance des entrepreneurs de réforme	8
IV.1.2 La territorialisation des communs numériques	9
IV.2 Sortir de la marginalité	9
IV.2.1 L'institutionnalisation d'une politique publique	9
IV.2.2 Mobiliser un discours : entre technicisation et politisation	10
V. ENSEIGNEMENTS	12
VI. POUR EN SAVOIR PLUS	13



**SciencesPo**  
ÉCOLE URBAINE

Ce rapport est mis à disposition selon les termes<sup>1</sup> de la Licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

---

<sup>1</sup> *Creative Commons — Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International* — CC BY-SA 4.0. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr>. Consulté le 12 juin 2023.

Dans le cadre du master de Stratégie territoriale et urbaine à Sciences Po, nous répondons à la commande de la Chaire Villes et numérique de l'école. Notre étude se penche sur les politiques publiques locales en faveur de l'usage des communs numériques et leurs effets. Ce présent document synthétise les résultats émanant de nos enquêtes de terrain. Nos résultats mettent en lumière la pertinence et l'importance du soutien des communs numériques par les administrations.

Un commun est une ressource partagée par une communauté qui établit démocratiquement les droits et obligations d'usage pour en garantir la soutenabilité.<sup>2</sup> Ce concept théorisé par Ostrom sera mis en lien avec le mouvement du logiciel libre théorisé par Stallman à la fin des années 1980.<sup>3</sup> Les communs numériques s'opposent à la privatisation et la marchandisation de l'information, favorisent sa diffusion et sa libre contribution, fluidifiant ainsi l'évolution de la science et la prévenant d'accaparations stériles pour l'intérêt général. Enfin, notre travail aboutit à des recommandations adressées aux élus territoriaux afin de soutenir et développer les usages alternatifs des communs numériques localement.

---

<sup>2</sup>Hess, Charlotte et Ostrom Elinor (2019). "Understanding Knowledge as a Commons - From Theory to Practice." [s.l.] : The MIT Press.

<sup>3</sup>Ibid

## PRÉFACE

Depuis une quinzaine d'années, les villes sont entrées dans l'ère du numérique, ce qui a provoqué une série d'évolutions des pratiques urbaines, l'émergence de nouveaux acteurs (industriels de l'information, plateformes, etc.) et une transformation des politiques publiques. Les débats publics et la recherche en sciences sociales se sont beaucoup focalisés sur les relations entre acteurs publics ou privés, induites notamment par la question des données et de leur partage, mais également sur les enjeux de régulation des entreprises de l'économie numérique.

Les formes alternatives de gestion et de gouvernance des ressources numériques ont fait l'objet de moins d'attention. Pourtant, le numérique, ses technologies et sa culture, s'inscrivent également dans une tradition de communs (Open Source, communautés, culture du libre, collaboration, etc.). Ce projet collectif visait à explorer l'articulation entre territoires, politiques publiques et communs numériques locaux. En s'appuyant sur une comparaison entre Grenoble et Brest, les étudiant-e-s fournissent de stimulantes pistes de réflexion pour comprendre comment l'action publique locale peut encourager l'émergence d'un écosystème territorial des communs numériques. Ce travail propose des recommandations aux élus pour la mise en place de politiques publiques favorables à l'essor de ces modèles alternatifs à l'économie numérique dominante. Il invite également à poursuivre les recherches pour mieux appréhender comment, au quotidien, les communs numériques peuvent s'inviter dans l'action publique et la gouvernance territoriale.

*Antoine Courmont, responsable scientifique de la Chaire Villes et numérique*

## LA CHAIRE VILLES ET NUMÉRIQUE

Lancée en mars 2017 au sein de l'École urbaine, en partenariat avec le Centre d'études européennes et de politique comparée, la chaire "Villes et Numérique" est une chaire d'enseignement et de recherche sur les questions de la transformation des villes au regard de la révolution numérique. La chaire Villes et Numérique associe des entreprises et des organisations, les étudiants, les chercheurs et les partenaires de l'École urbaine. Elle bénéficie du soutien de La Poste, RTE et la Caisse des dépôts / Banque des territoires.

## I. MÉTHODOLOGIE

Ce rapport s'appuie sur trente-quatre entretiens qualitatifs semi-directifs avec les acteurs des réseaux des communs numériques national (neuf entretiens), brestois (dix) et grenoblois (quatorze). Les interrogés sont ici présentés selon quatre types de compétences employés en faveur du développement de l'usage des communs numériques. Nous distinguons ainsi les acteurs de la fonction publique territoriale (agents territoriaux et élus), les académiques (chercheurs contribuant à l'avancée de la science) les organisateurs d'espaces d'opportunité (colloques, débats, forums, Fablab, hackathons, formations) et les contributeurs aux communs numériques (créant, modifiant ou conseillant). Ces entretiens ont été confrontés à la littérature grise (rapports d'activités, articles de presse) et à la réflexion académique d'auteurs tels que Elinor Ostrom, Robert Stallman, Valérie Peugeot, Corinne Vercher-Chaptal, Michel Bauwens, Sébastien Shulz, Sébastien Broca, etc. Une comparaison des données brestoises et grenobloises a ensuite été réalisée.

## II. LES TERRAINS ÉTUDIÉS

Au fil de notre enquête, deux territoires ont émergé comme particulièrement pertinents pour cette recherche : Brest et Grenoble. Ces localités détiennent des similitudes historiques notamment de par la présence de réseaux de communs numériques, d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche en ingénierie, informatique et numérique. Les deux municipalités traduisent la mise à l'agenda de la philosophie des communs par la valorisation d'un corpus d'éléments de langage spécifique; *culture du partage et de la contribution, Open Data, communs* etc, revendiquant des pratiques du numérique plus démocratiques. Les réseaux d'acteurs locaux, de par leur large diversité, peinent parfois à se structurer autour d'une identité locale et à porter une dynamique forte en faveur des communs numériques.

Ainsi, à Brest la politique de soutien des acteurs des communs numériques est entreprise par Michel Briand, acteur clé de la municipalité de 1995 à 2014. Le numérique apparaît comme solution au problème public des inégalités sociales. Cette mise à l'agenda par l'entrepreneur de réforme, se traduit en politiques publiques (mise à disposition de matériel, de lieux, de formations, de subventions...) inscrite dans une culture du partage entre acteurs. Brest s'affirme comme lieu de convergence de dynamiques pro-communs numériques. A Grenoble, la mise à l'agenda des communs (dont numérique) émerge avec la majorité d'Éric Piolle sous le programme Grenoble en commun, portant un discours favorable aux communs en général et aux communs numériques en particulier avec la création d'un service aux logiciels libres et à l'Open Data en 2014. Or, l'incorporation d'un discours pro-commun dans l'administration ne se traduit pas de manière transversale en son sein et touche peu les communs territoriaux.

La mise en œuvre divergent sur les deux territoires et, répondant à des ambitions territoriales nuancées, la mobilisation de ressources hétérogènes implique des effets différents. Deux territoires a priori similaires proposent deux approches différentes. Pourquoi alors l'action municipale brestoise semble avoir eu davantage d'effets que celle de Grenoble ?

### III. ENJEUX

La Chaire Villes et Numériques a souhaité la réalisation d'un état des lieux des communs numériques (ressources, bases de données, plateformes, logiciels libres) locaux en Europe dans l'objectif de comprendre les enjeux de gouvernance. Nous avons fait le choix stratégique de limiter notre analyse au territoire Français, et de s'intéresser à l'impact des actions de l'administration sur les communs numériques plus que sur la manière dont ces derniers transformaient la gouvernance territoriale ou les modèles économiques associés. Notre travail a été d'identifier les ressources gérées de manière commune ainsi que les acteurs moteurs de cette dynamique et les places respectives des acteurs publics, privés et de la société civile.

Offrir une alternative aux outils par défaut ancrés dans un projet politique capitaliste (ex : gmail, zoom) permet un nouvel espace de conscience citoyenne valorisant la culture du partage, émancipée de logiques privatives. Cette ouverture sur de nouvelles pratiques est d'autant plus essentielle au regard de la nécessité d'adapter urgemment nos comportements pour favoriser un monde juste et résilient aux effets du changement climatique. Les communs numériques favorisent la participation citoyenne et les outils démocratiques pour apporter une réponse plus inclusive et impactante aux enjeux contemporains. Dans ce contexte d'incertitude d'accès aux ressources, lié au changement climatique et d'accroissement des inégalités sociales, renforcer l'autonomie et la capacité des acteurs à "faire en commun" est primordial. Repenser le processus de gouvernance des ressources des territoires est un levier central pour accroître la résilience des micro-sociétés et de la justice sociale. Les communs numériques s'inscrivent dans une volonté de "permettre aux citoyens et aux autres acteurs d'entrer dans un processus de co-conception de la ville".<sup>4</sup> Ils peuvent faciliter à l'organisation de la société en force civique et "subordonner les intérêts commerciaux à la satisfaction des besoins de la société".<sup>5</sup>

Contrairement à la branche des communs naturels, le mouvement des communs numériques semble s'extraire de la logique territoriale puisque la ressource peut être commune à un groupe a territorial. Pourtant, la question de la gouvernance locale de la ressource est centrale et les collectivités peuvent impulser le développement d'une autre forme de numérique face au marché.

---

4

Commons transition,  
<http://commonstransition.org/changing-societies-through-urban-commons-transitions/>

<sup>5</sup>Michel Bauwens, vers une société de la connaissance comme bien commun – Remix biens communs. 8 juillet 2014,  
<https://www.remixthecommons.org/fr/concevoir-la-phase-de-transition-vers-une-societe-basee-sur-lou-verture-de-la-connaissance-comme-bien-commun-entretien-avec-michel-bauwens/>.

## IV. RÉSULTATS D'ENQUÊTE

De la mise à l'agenda des communs numériques à l'évaluation des effets, en passant par les ressources dédiées, malgré leurs similarités, Brest et Grenoble se différencient.

### IV.1. Des territoires aux politiques publiques hétérogènes,

#### IV.1.1 L'importance des entrepreneurs de réforme

Depuis 1995 à Brest et 2014 à Grenoble, les acteurs municipaux considèrent les enjeux d'usage des communs numériques. Des réseaux de commoneurs numériques préexistent certes à l'action municipale sur les deux territoires, cependant, à la différence de Grenoble, l'action brestoise a été portée par un entrepreneur de réforme...

Un entrepreneur de réforme se définit comme un individu, situé dans une institution, qui met en place des programmes transformant les règles, les relations, les identités et les rôles via une négociation entre acteurs. A la croisée des flux d'informations entre les institutions et les milieux sociaux concernés, sa position permet de mettre en place des politiques publiques de soutien à ces acteurs. En souhaitant réduire les inégalités d'usages aux outils numériques par le biais de sa délégation, Michel Briand<sup>6</sup> se positionne en entrepreneur de réforme. En effet, M. Briand dispose d'informations et de connaissances sur le monde du numérique (via sa formation) et politique (en tant qu' élu municipal). Ce dernier souhaite ainsi inscrire les actions de sa délégation initiale (démocratie locale et citoyenneté) vers les usages sociaux du numérique, en mettant à l'agenda les communs numériques comme un moyen de réduction des inégalités sociales. Cela s'est incarné par une posture d'animateur du réseau des communs numériques existants. En effet, notre étude souligne les liens créés et favorisés par l' élu entre les réseaux de commoneurs numériques et avec la municipalité. Ainsi, dans cette approche, la collectivité co-construit avec les citoyens, un projet, notamment à travers les quatre groupes de travail qui ont émergé.

Néanmoins, Grenoble et Brest se différencient sur la temporalité de mise à l'agenda des enjeux des communs numériques. Eric Piolle, maire de Grenoble, soutient l'usage des logiciels libres dans son programme municipal de 2014. Sa victoire permet la nomination de Laurence Comparat à la délégation du logiciel libre et de l'Open Data. Parallèlement est créée la Mission commun rattachée à la délégation d'Anne-Sophie Olmos (Conseillère municipale déléguée Communs et Commande Publique et vice-présidente du cycle de l'eau à la métropole) en 2015. Cette mission ne prend cependant pas en compte les communs numériques. La municipalité de Grenoble différencie ainsi le numérique du commun et inversement, ce qui expliquerait la différence entre la mise à l'agenda des communs et le développement limité d'une politique de soutien aux communs numériques.

Ainsi, cette mise à l'agenda est opérée par un entrepreneur de réforme portant les intérêts des réseaux de commoneurs numériques dans une logique d'accès équitable aux usages numériques.

---

<sup>6</sup>Élu écologiste à la municipalité de Brest de 1995 à 2014. Lors de son troisième mandat, il fut également Vice Président de la Métropole.



## IV.1.2 La territorialisation des communs numériques

Si par définition le numérique s'inscrit dans une logique aterritoriale, la valorisation de certains de ses usages inclut un prisme territorial.

En effet, développer l'usage des communs numériques nécessite l'animation d'un réseau structuré au local sur lequel l'administration peut s'appuyer et qu'elle soutient en retour par son action. Le degré de structuration de ce réseau s'observe par son identification au territoire, sa connaissance de la dynamique locale, l'orientation de celle-ci au service de problèmes éprouvés en proximité. Intégrer les acteurs locaux dans les groupes de réflexion est rendu possible par l'ouverture d'espaces de proximité de formations et de réflexion - tels que La Turbine, La Casemate, patronages laïques, PAPI - ciblant la diversité des acteurs. La sollicitation du réseau pour structurer la réflexion en amont des projets portés par la municipalité est également clé. Si la dynamique est profondément ancrée et structurée au local et que les acteurs sont investis dans les réseaux (inter)nationaux, le territoire peut alors s'affirmer comme lieu de convergence des dynamiques (inter)nationales. Cette approche relève d'une logique d'archipelisation où les liens se tissent au prisme des thématiques et dynamiques territoriales pour se fédérer en une ambition supra territoriale, toujours dépendante des ressources locales. C'est ce que nous observons à Brest. À Grenoble, le réseau ne revendique pas son ancrage territorial et la dynamique locale est alimentée par des acteurs supra-territoriaux.

De même, la dynamique des acteurs publiques repose sur des personnes clés dont il est difficile d'élargir le "cercle des habitués" car il existe une forte barrière à l'entrée (avoir des infrastructures numériques, connaissances nécessaires...).

## IV.2 Sortir de la marginalité

### IV.2.1 L'institutionnalisation d'une politique publique

Les inflexions politiques de long terme mettent à mal la capacité d'endurance de la mission, notamment lorsque celle-ci est portée par un seul individu. La stratégie brestoise pour favoriser la survie des réflexes et dispositifs se traduit par un appui sur l'existant ; la mise en synergie des nouveaux dispositifs avec les structures localement ancrées, permettant aux citoyens et organismes locaux de se saisir de la question de manière décentralisée, et permettant au service municipal d'avancer avec des moyens réduits. La municipalité accompagne ainsi la montée en compétences des publics en vue de leur autonomisation dans les PAPI et en ouvrant des espaces de formations aux outils du libre (Free EOS, Linux, SPIP, Gimp, Ubuntu) avec les organismes localement implantés (ex : Infini, Tela Botanica ou la formation Animacoop). Ces dispositifs de formations de couple à la mise à disposition de matériel et aux espaces de médiation et de rencontre entre acteurs du réseau.<sup>7</sup> Pour obtenir un panorama relativement complet de la dynamique locale dans lequel ils inscrivent leur action, les acteurs peuvent ainsi investir des espaces en ligne (ex : @-brest, wiki-brest) ou en présentiel tel que l'appel à projet non concurrentiel incubateurs de la culture du partage.

---

<sup>7</sup> Voir typologie : acteurs de la fonction publique territoriale/académiques /organiseurs d'espace d'opportunité pour renforcer le réseau/contributeurs au commun.

En second lieu, extraire la dépendance du programme d'action de "fenêtres d'opportunité politique successives"<sup>8</sup> (effets d'aubaine) se traduit par la recherche d'une autonomie de ressources. La délégation détient un budget propre et des référents administratifs investissant le portage de la mission sur le long terme (ni des stagiaires ni des contractuels). M. Briand, entrepreneur de réforme des politiques du temps présent, s'investit de la mission de "renforcer politiquement le futur"<sup>9</sup> par des réformes structurelles. Institutionnaliser une politique lui offre une chance de perdurer au-delà de l'élu, et permet d'expliquer à la fois la différence entre Grenoble et Brest, ainsi que les ruptures et continuités à Brest. Le degré d'institutionnalisation d'une politique publique "détachée des intérêts partisans du court terme" initie des sentiers de dépendance contribuant au maintien d'une politique publique au-delà des alternances politiques

## IV.2.2 Mobiliser un discours : entre technicisation et politisation

En outre, les acteurs des communs numériques se questionnent sur la manière la plus efficace de les mobiliser.

D'une part, le sujet semble souffrir d'une relative non-politisation qui empêche sa diffusion. En dehors de ses acteurs, les communs numériques ne semblent pas identifiés comme une problématique politique pour ou contre laquelle on devrait se mobiliser. Par conséquent, les communs numériques ne sont pris en compte qu'en silos, limités à une seule délégation ou à des communautés et groupes qui ne se constituent parfois pas en réseau. Une première approche plaide donc pour la politisation de la question. L'expérience brestoise de mise à l'agenda des communs numériques comme outil de réduction des inégalités sociales met en avant l'importance de la production d'un discours politique autour de la diffusion des communs numériques. Le risque encouru par une trop forte mise à l'agenda politique est d'assigner trop fortement la notion à une partie de l'échiquier politique comme à Barcelone où la notion de commun est très fortement attribuée à Ada Colau, maire de Barcelone<sup>10</sup>.

D'autre part, une autre approche portée par les techniciens plaide pour la problématisation de la question par la mobilisation d'un discours technique. Dans celui-ci, sont mises en avant les avantages comparatifs des communs numériques. Mais cette mise à l'agenda technique peut réhausser une barrière à l'entrée déjà très forte sur le sujet. La technicisation est aussi dénoncée, notamment par les militants du logiciel libre, comme dépolitisante. R. Stallman dénonce ainsi l'appellation l'Open Source - qui vient remplacer le terme logiciel libre - comme une dépolitisation par la mise en avant des caractéristiques techniques de l'outil.

La différence voire l'opposition entre discours technique et politique est réelle mais les deux discours ne sont néanmoins pas toujours opposés. La technique peut ainsi être mobilisée dans les situations et auprès des acteurs susceptibles d'être convaincus par les arguments techniques et non politiques des communs numériques. Les techniciens

---

<sup>8</sup> Andersson, Jenny, et Pauline Prat. « Gouverner le "long terme". La prospective et la production bureaucratique des futurs en France ». *Gouvernement et action publique*, vol. VOL. 4, n° 3, 2015, p. 9-29. *Cairn.info*, <https://doi.org/10.3917/gap.153.0009>.

<sup>9</sup> Ibid Andersson, Jenny, et Pauline Prat. « Gouverner le "long terme". La prospective et la production bureaucratique des futurs en France ». *Gouvernement et action publique*, vol. VOL. 4, n° 3, 2015, p. 9-29. *Cairn.info*, <https://doi.org/10.3917/gap.153.0009>.

<sup>10</sup> Shulz, Sébastien. (2021) "De l'adoption au rejet d'un commun numérique pour transformer la frontière entre État et citoyens". *Réseaux* (Centre national d'études des télécommunications (France)). [Online] 225 (1), 151–186.

sensibilisés jouent ici un rôle central au sein de la collectivité dans la production d'un discours articulant techniques et politiques auprès des élus et administrateurs et profils plus techniques pour légitimer le recours aux communs numériques.

A partir de ces résultats, il nous est paru judicieux de formuler des recommandations aux élus, à la fois pour leur présenter l'intérêt du développement d'une politique publique pro-communs numériques dans leur collectivité mais aussi de faire remonter, à partir des deux terrains, les bonnes pratiques de mise à l'agenda et de construction de ces politiques publiques locales. Nous y avons ainsi formulé trois étapes pour un territoire favorisant l'usage des communs numériques

## V. ENSEIGNEMENTS

En premier lieu, le projet collectif sur la gouvernance locale des communs numériques a ouvert des grilles de lecture qui nous ont initié à une autre approche du numérique. Le numérique est un sujet intrinsèquement politique. Dans nos pratiques personnelles et professionnelles, les usages du numérique ne peuvent être neutres. Ainsi, au sein des structures, comme Sciences Po, dans lesquelles nous évoluons et allons être amenés à évoluer, nous plaiderons pour l'usage d'outils numériques libres comme outils de travail.

Entendue plus largement, la notion de communs nous a, par ailleurs, introduit à des nouveaux modes de coopération que nous pourrions mettre en œuvre dans nos pratiques professionnelles à venir. Les terrains ont fait émerger des manières de coopérer qui prennent en compte la notion de commun dans leur organisation, à l'image de la culture du partage développée à Brest par Michel Briand. Dans les pratiques professionnelles, coopérer doit, pourtant, faire l'objet d'un effort constant compte tenu de la diversité des acteurs pouvant exister sur une seule thématique. A titre d'exemple, les acteurs des communs numériques sont constitués d'une diversité d'horizons, de formations, de réflexes, voire de jargons professionnels. Travailler en collaboration est donc aussi synonyme d'adaptation. Les discours qui se diffusent le plus auprès des acteurs sont ceux qui s'adaptent le plus à leurs interlocuteurs. Par exemple, lorsqu'un acteur des communs numériques souhaite les développer, le plus efficace est qu'il adopte un discours mettant en avant les avantages techniques auprès des techniciens et un discours plus politique -avec une problématisation de la notion adaptée au territoire - pour s'adresser aux élus et à la population. Les deux terrains ont donc illustré l'importance de l'adaptation à son interlocuteur, dans des futurs professionnels en interaction avec des urbanistes, des architectes ou des ingénieurs. L'organisation du webinaire organisé avec 30 acteurs des communs numériques a, en outre, matérialisé cette volonté de créer un espace de rencontre et d'accélérer les synergies entre acteurs parfois très différents.

Notre étude nous a aussi enseigné l'importance de la territorialité dans les modes de relations professionnelles. Il est essentiel de se rencontrer, d'organiser des structures, des événements, des lieux d'échange pour territorialiser son action, la délimiter, l'identifier. Dans le cadre des terrains d'enquête, se connecter et s'appuyer sur l'existant nous est apparu être un facteur clé. L'existence d'acteurs isolés qui ne pouvait s'appuyer sur les autres nous a ainsi révélé l'importance de prendre conscience de qui l'on s'entoure et des initiatives déjà réalisées pour avoir une réelle valeur ajoutée dans nos actions professionnelles, voir s'inspirer d'initiatives déjà existantes, toujours dans une logique de commun.

Enfin, en termes de méthode, ce travail a représenté la première opportunité de notre parcours universitaire pour travailler sur un seul sujet de manière aussi approfondie. Le projet collectif a donc constitué un espace privilégié pour aiguiser une méthodologie scientifique, tout en étant accompagné par des chercheurs. Cette accoutumance à la recherche a donc non seulement permis de s'approprier une méthodologie rigoureuse qui pourra être utilisée lors de nos prochains terrains professionnels mais aussi de comprendre et être à l'écoute des écrits scientifiques pour enrichir constamment nos travaux.

## VI. POUR EN SAVOIR PLUS

Au cours de notre recherche, les résultats récoltés lors de nos entretiens semi-directifs ont fait l'objet d'une minutieuse confrontation avec la littérature grise et scientifique. Parmi la bibliographie, trois travaux ont particulièrement alimenté la réflexion autour de notre sujet:

Hess, Charlotte et Ostrom Elinor (2007). "Understanding Knowledge as a Commons - From Theory to Practice." [s.l.] : The MIT Press. : Après avoir distingué les communs comme de nouveaux modes de gouvernance, Elinor Ostrom identifie le mouvement du logiciel libre ou encore la licence Creative commons comme l'invention d'une nouvelle gouvernance autour d'outils numériques. C'est en 2007 que les notions de commun et de numérique s'imbriquent dans la littérature scientifique, lorsqu'elle publie, avec Charlotte Hess, un livre appelé *Understanding knowledge as a commons* où elle intègre de nouveaux communs, dont ceux numériques, dans son analyse. A la différence des communs naturels, en revanche, les communs numériques sont non-rivaux et non-exclusifs. Elinor Ostrom deviendra la première femme prix Nobel d'économie en 2009. Cet ouvrage nous a donc permis de développer une base théorique solide, indispensable à notre analyse.

Briand, Michel. "Libres, solidaires et durables vers un réseau des acteur-ice-s de l'innovation sociale ouverte en Bretagne". a-brest : Michel Briand est l'entrepreneur de réforme central de la politique des soutiens numériques à Brest. Il a entrepris la construction d'une politique publique aux effets notables sur le réseau des communs numériques sur son territoire. En 2012, deux ans avant la fin de son mandat, il se questionne sur la philosophie de son action passée. Cet article publié sur le site contributif a-brest qu'il a lui-même impulsé résume parfaitement le positionnement de la collectivité vis-à-vis du réseau des communs : facilitation, . A travers un schéma, cet entretien vise à diffuser son positionnement.

Shulz, Sébastien. (2021) "De l'adoption au rejet d'un commun numérique pour transformer la frontière entre État et citoyens". Réseaux (Centre national d'études des télécommunications (France)) : La thèse publiée par Sébastien Shulz en 2021 aborde la question des Partenariats publics-communs (PPC) à travers des exemples aussi variés que Décidim à Barcelone, l'équateur de Rafael Correa et la loi pour une République numérique en France. Internationalement et à diverses échelles, les PPC viennent donc inventer une prise en compte, par la politique, le droit ou l'économie, des communs numériques. Ils se caractérisent donc par des motivations, modalités et effets divergents.

# RECOMMANDATIONS AUX ÉLUS

## VERS UN TERRITOIRE FAVORISANT L'USAGE DES COMMUNS NUMÉRIQUES.



### Mettre à l'agenda les communs numériques

*Objectif: identifier, légitimer et renforcer la dynamique existante autour des communs numériques.*

#### **Recenser** les initiatives et structures relatives aux communs numériques sur le territoire

- Associations, réseaux de militants libristes, chatons de Framasoft, cartographie dynamique des participants...
- Structures relais : centres sociaux, médiathèques, mairies de quartier, maisons des associations, patronages laïques, restos du cœur...

#### **Mettre en avant** les communs numériques comme une manière de répondre à un **problème public**

- A partir du recensement, identifier une problématisation des communs numériques relative aux besoins du territoire

#### **Adapter le discours** de mobilisation aux interlocuteurs

- Politiser le discours : solution réduisant la fracture sociale et numérique, la souveraineté des administrations et la transition écologique, alternative démocratique au capitalisme numérique...
- Techniciser le discours : valorisation des avantages comparatifs : réduit la dépense publique, plus efficace que les solutions privées...



### Mettre en oeuvre des politiques de soutien financiers et matériels

*Objectif: Valoriser des acteurs des communs numériques aux ressources hétérogènes.*

#### **Structurer** l'administration en interne

- Création de postes de fonctionnaires territoriaux pour le développement d'un réseau local des communs numériques, formation des agents à la culture du partage...

#### **Soutenir** financièrement

- Initier des appels à projet non-compétitifs, subventions de fonctionnement...

#### **Mettre à disposition** du matériel

- Dons ou prêts de matériels informatiques, hébergement de communs numériques sur les serveurs municipaux...



### Animer le réseau des communs numériques

*Objectif: Décloisonner les mondes pour créer un réseau territorial des communs numériques indépendant des cycles politiques.*

#### **Proposer des formations** regroupant l'ensemble des acteurs des communs numériques aux usages et réflexes de coopération

- ex : Animacoop

#### **Créer des espaces de rencontres**

- Création de structures (ex : Casemate, La Turbine) et lieux de rencontre physiques indépendants de l'administration qui peuvent polariser les initiatives
- Création d'événements pour réunir les acteurs des communs numériques locaux à différentes échelles (ex : Brest en commun, Forum des usages coopératifs, Assemblée des Communs de Grenoble...)